



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

*
* *

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9H15.

PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRESIDENT introduit son propos en évoquant les points marquants de cette séance.

L'actualité de Tisséo Collectivités est chargée, elle n'a pas été ralentie pendant l'été et en ce début de rentrée avec notamment :

I- L'avis favorable... au projet TAE – CLB

Le préfet de la Haute Garonne a rendu public le 11 octobre 2019 l'avis favorable sur les projets de 3ème ligne de métro, de Ligne Aéroport Express (LAE) et de Connexion Ligne B (CLB).

A notre grande satisfaction, le projet vient de franchir avec succès une nouvelle étape essentielle : l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les grandes étapes

- **Février 2015**, délibération portant engagement sur les études d'une ligne de transport en commun en site propre intégral, dénommée « Toulouse Aerospace Express ».
- **Courant 2015, l'étude de définition** a permis d'identifier le corridor de desserte de la ligne, d'étudier plusieurs fuseaux de passage, et enfin de retenir l'itinéraire préférentiel présenté aux élus lors d'un Comité Syndical extraordinaire le 18 décembre 2015.

L'itinéraire s'étire alors sur environ 21 km et comprend 17 stations.

Cet itinéraire préférentiel propose également deux options : la desserte de l'aéroport et la desserte de Labège.

- **Fin mars 2016**, le Comité Syndical étend le tracé à 27 km de Colomiers à Labège, inscrit la desserte de l'aéroport dans la définition du programme, et autorise le Président de Tisséo Collectivités, Jean-Michel Lattes, à saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).
- **Du 12 septembre au 17 décembre 2016, un grand Débat Public** est organisé par une Commission Particulière du Débat Public désignée à cet effet.

Selon le bilan du Débat Public du 16 février 2017, la réalisation de la 3ème ligne de métro est considérée majoritairement (72% des avis exprimés) comme la solution à engager prioritairement dans la grande agglomération en matière de transport en commun. Le public partage en particulier la conviction selon laquelle celle-ci sera efficace sur les déplacements domicile-travail et sur la capacité du nombre de voyageurs transportés.

- **le Comité Syndical décide le 29 mars 2017 de :**
 - poursuivre la réalisation de 3ème ligne de métro

- de créer d'un Conseil Scientifique pour l'étude des alternatives proposées dans le Débat Public, d'information et participation continue du public
- de demander un garant de la concertation
- **Le 5 juillet 2017**, le programme est approuvé par SMTC – Tisséo Collectivités. La ligne principale présente un linéaire d'environ 27 km, elle est desservie par 20 stations et intègre une Ligne Aéroport Express sur environ 2 km connectée à la 3ème ligne au niveau de la station « Jean – Maga ».
- **2017-2018, une concertation continue**
Mise en place du conseil scientifique
 - Dénomination du garant M. Jean-Claude Ruyschaert
 - Etude et avis du conseil scientifique sur les projets d'alternative
 - 1^{ère} phase d'information-participation : novembre 2017 et février 2018
 - Concertation préalable portant sur le projet Connexion Ligne B du 29 janvier au 23 février 2018
- **Février 2019, dépôt du dossier définitif en Préfecture** pour instruction formelle par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe)
- **Contre-expertise du Secrétariat Général pour l'Investissement** sur l'évaluation socio-économique. En effet, les projets d'infrastructure de transport bénéficiant de plus de 100 M€ de financement par l'Etat sont soumis à cette contre-expertise.
 - Mai 2019, rapport de contre-expertise. Ce rapport nous a été extrêmement favorable.

Les modalités de l'enquête publique

- L'enquête publique s'est déroulée **du 6 juin au 18 juillet 2019** (6 semaines)
- **Une enquête unique pour deux opérations :**
 - 3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express
 - Connexion Ligne B
- **Une enquête recouvrant plusieurs objets :**
 - Déclaration d'Utilité Publique
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
 - Enquête parcellaire
- 12 lieux d'enquête ayant accueilli 13 permanences.

- Des contributions recueillies :
 - Dans un registre numérique accessible sur Internet (80% des contributions)
 - Dans les registres papier disponibles au sein des lieux d'enquête (12%)
 - Par courrier papier ou électronique (8%).

Le bilan de l'enquête publique

- Un procès-verbal de synthèse des contributions transmis par la commission d'enquête au maître d'ouvrage le 26 juillet 2019.
- **Une participation importante** avec :
 - **1 882 contributions** formulées par les participants, c'est-à-dire plus que pour la ligne B de Rennes (373 contributions) et que pour les différentes lignes du Grand Paris Express (200 à 700 contributions). Et plus que les autres grands projets de l'agglomération (398 contributions pour Téléo, 1 763 contributions pour Toulouse EuroSudOuest).
 - **21 915 visites du site Internet** de l'enquête réalisées par 16 310 personnes.
 - **360 personnes rencontrées par la commission** lors des 13 permanences.
- **Une majorité des contributions (53%) favorable au projet.** 28% défavorable. 19% sans avis ou sans position tranchée.
- Les sujets les plus abordés : le tracé, les stations, les impacts environnementaux (paysage et arbres, vibrations, bruit, nappe phréatique, etc.), l'intermodalité (restructuration des lignes de bus, articulation avec le TER, etc.) et les P+R (dimensionnement, accessibilité, impacts, etc.).
- Un mémoire du maître d'ouvrage en réponse au PV de synthèse envoyé à la commission d'enquête le 9 août 2019.

Les conclusions de la commission d'enquête

- **Un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la 3ème ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express**
- **Deux réserves :**
 - Maintenir l'alignement des arbres à François Verdier
 - Réduire la capacité du P+R à Sept Deniers.
- **Sept recommandations :**
 - Rechercher des alternatives qui permettent d'épargner les arbres ou les espaces végétalisés, notamment à Limayrac et L'Ormeau.

- En matière de sécurité, d'accès et d'environnement : s'appuyer sur les réflexions des associations et collectifs de quartier pour finaliser le projet en liaison avec les habitants, notamment à Layrac, Sept Deniers, La Vache, Limayrac, Montaudran et Labège.
 - Etudier des alternatives moins pénalisantes pour les emplacements des ouvrages annexes n°4 (chemin de la Garonne), n°9 (rue Taine), n°11 (place Arago), n°14 (rue de Limayrac) et n°15 (chemin de la Terrasse)
 - Dans les pôles d'échanges : veiller à assurer dans la plus grande sécurité les liaisons entre les modes de transports, sans trajet excessif pour les usagers
 - Poursuivre les mises en cohérence des diverses modalités de transport et de stationnement avec les responsables des transports public, SNCF, Conseil Régional...
 - Prévoir des caractéristiques géométriques pour une éventuelle extension de la ligne à Colomiers
 - Accompagner le projet de métro d'une stratégie volontaire et cohérente avec l'urbanisation future.
- **Un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la Connexion Ligne B**, assorti d'une **recommandation** : « Ne pas hypothéquer un doublement éventuel futur de la ligne ».
 - Des avis favorables pour les quatre autres objets de l'enquête :
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre de l'opération 3^{ème} ligne de métro + Ligne Aéroport Express
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B
 - Enquête parcellaire dans le cadre de l'opération 3^{ème} ligne de métro + Ligne Aéroport Express
 - Enquête parcellaire dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B.

Dans son « analyse bilancielle », la commission d'enquête indique notamment que :

- « **Le métro est le moyen le plus performant** pour le nombre de voyageurs transportés et la rapidité de déplacement »
- « **Le tracé proposé est satisfaisant** »
- « Les propositions des projets de l'AUTATE d'une part et celui de l'étoile ferroviaire d'autre part sont **des solutions complémentaires au projet mais non alternatives** car ne répondant pas aux mêmes enjeux »
- « **La proposition portée par le collectif** citoyen dessert majoritairement le centre-ville mais **laisse à l'écart les futures zones de développement ainsi que la halte ferroviaire de La Vache appelée à jouer un rôle essentiel pour la multimodalité** »
- « La réalisation de ce projet limitera l'usage de la voiture individuelle au profit des transports collectifs »

- « Elle entraînera une baisse des émissions de gaz à effet de serre »
- « La baisse du nombre de véhicules à moteur permettra la réappropriation d'espaces publics par les vélos et les piétons »
- « Il y a **un large consensus pour la réalisation du projet** »
- « Les effets positifs attendus du projet l'emportent sur les inconvénients et contraintes identifiées vis-à-vis des intérêts privés, public et d'environnement et qu'en conséquence l'opération présente un caractère d'intérêt public ».

Les prochaines étapes

Le planning défini au début du projet, qui fixait l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en 2019, est respecté.

- **Octobre – novembre** : dialogue avec les associations et les riverains qui se sont exprimés lors de l'enquête pour partager des solutions permettant de lever les réserves et de suivre les recommandations formulées par la commission d'enquête.
- **Novembre** : évolutions du projet pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête et des enseignements du dialogue.
- **27 novembre 2019** : déclaration de projet par les élus Tisséo Collectivités
- **Décembre 2019** : déclaration d'Utilité Publique par le Préfet.

Nous aurons donc l'occasion de nous retrouver lors d'un Comité Syndical exceptionnel, le 27 novembre prochain afin de procéder à la Déclaration d'Intérêt Général des projets de 3ème ligne de métro, de Ligne Aéroport Express et de Connexion Ligne B. Ces délibérations de Déclaration de Projet permettront de préciser comment seront levées les réserves et traitées les recommandations de la Commission d'Enquête Publique.

II- Les chiffres de fréquentation... de nouveaux records

Nous avons battu des records absolus de fréquentation le 27 septembre :

- **un record de fréquentation avec + 795 190 validations** sur le réseau de surface
- **un record de fréquentation avec 57 326 validations** sur le réseau tram

Un autre record a été battu le 3 octobre **avec 107 198 voyageurs** sur le réseau Linéo.

III- Bilan Linéo

Chiffres clés

- **8 Linéo en service** (le 9^{ème} Linéo (L5) sera mis en service début décembre)
 - **Un investissement de près de 100 millions d'€**
 - Un réseau de 80 km de lignes de bus, utilisant en tout **43 km de couloirs bus** sur les deux sens de circulation
 - **Une fréquentation élevée : 100 000 voyageurs /jour**
Sur tous les Linéo en service, la fréquentation a plus augmenté en pourcentage que l'offre injectée.
 - **Une information voyageurs en temps réel** : 350 écrans embarqués et + de 200 bornes d'information aux arrêts Linéo
 - **Un niveau de satisfaction** très élevé des usagers Linéo (enquête 2018) : **91% sont satisfaits ou très satisfaits**. Les points positifs mis en avant par les voyageurs sont : horaires de fonctionnement, l'information via les écrans embarqués, l'amabilité des conducteurs.
 - **Vitesse et régularité** : les aménagements de voirie (couloirs et sites propres bus, aménagement des arrêts en ligne, priorité aux feux) ont permis des gains de régularité sur les points durs de circulation.
 - Les Linéo ont des vitesses commerciales de 20 km/h, supérieures au reste du réseau bus (17,2 km/h) pour les lignes en rabattement sur les terminus du métro (L2, L3, L6).
 - Les Linéo qui traversent le cœur d'agglomération (L1, L7, L8, L9) ont des vitesses plus réduites (12,4 à 15 km/h), mais également supérieures aux moyennes des vitesses en centre-ville, qui s'élèvent à environ 10 km/h.
 - Des points d'amélioration sont identifiés et feront l'objet d'études avec les territoires pour améliorer encore le niveau de service. Certains points sont déjà en cours d'amélioration ou programmés.
- **Les perspectives : poursuite de l'évaluation et préparation des prochains Linéo**
 - **Des enquêtes sont programmées pour mieux connaître** : les modes d'accès / de diffusion, l'aire de chalandise réelle des arrêts, le profil clientèle et les motifs d'utilisation des lignes...

- **1 Linéo est en travaux** : Linéo 5, pour une mise en service le 2 décembre 2019.
- **2 Linéo sont en cours d'études opérationnelles** : Linéo 10 et Linéo 11, pour une mise en service prévue en septembre 2021.
- **Les études pour les extensions et les futurs Linéo.**

IV- La mise en œuvre du Projet Mobilités...

- **Schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération**

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine prévoit dans son plan d'actions deux schémas directeurs :

- un schéma directeur cyclable d'agglomération (fiche action 14).
- un schéma directeur piéton d'agglomération (fiche action 15).

Pour rappel la commission d'enquête publique a formulé deux réserves :

- porter le budget alloué aux politiques cyclables à hauteur de 25 millions d'euros par an.
- élaborer les schémas directeurs « cyclable » et « piéton » d'agglomération sous 2 ans.

Une coordination assurée par Tisséo Collectivités

Un travail de co-construction depuis 2018 - un large partenariat : Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, SITPRT, Save au Touch et Coteaux de Bellevue.

Ces deux schémas sont à ce jour réalisés.

La levée de réserve sera définitive lors du prochain comité syndical du 11 décembre 2019, avec une délibération prenant acte de l'élaboration des schémas avec l'approbation des partenaires (délibération des collectivités en amont).

Lors de ce CS sera présenté **un point d'avancement de ces démarches** à l'occasion du point d'information.

- **Schéma directeur covoiturage**

Tisséo Collectivités développe de nombreuses actions pour favoriser l'usage du covoiturage sur son territoire, **tant en termes de services que d'équipements** :

- plateforme Covoitéo,
- implantation de sports covoiturage,
- création d'aires d'embarquement covoiturage aux terminus métro
- ...

Des actions portées également par :

- **Le Département de la Haute-Garonne** : mise en place de 24 aires de covoiturage
- **Les intercommunalités** : Toulouse Métropole - Sicoval
- **Les communes**
- **Les concessionnaires autoroutiers** : Vinci Autoroute

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, et à l'instar des autres schémas directeurs constituant des référentiels communs et un cadre d'actions publiques (schéma directeur P+R, schéma directeur pôles d'échanges, schéma directeur cyclable, schéma directeur piéton, ...), il sera proposé d'engager l'élaboration d'un schéma directeur covoiturage.

V- La poursuite du déploiement du réseau...

- **Développement de l'offre 2019 – 2020**

Depuis 2018 les Commissions Territoriales « Réseau » permettent de travailler avec les élus sur le développement de l'offre, en lien avec les objectifs du Contrat de Service Public et du Projet Mobilités.

En 2019, ces rencontres ont permis d'élaborer le programme de développement de l'offre 2019-2020 :

1. Déploiement du réseau structurant bus
2. Renforcement du réseau complémentaire

Entre 2019 et 2020, l'offre kilométrique du réseau Tisséo évoluera de +5,1% (passage de 36,4 à 38,2 millions de km).

Sur la période 2014-2020, les kilomètres parcourus sur le réseau auront augmenté de 12%, (passage de 34,1 à 38,2 millions de km). La réponse des usagers à cette évolution d'offre est positive : la fréquentation du réseau attendue en 2020 sera en hausse de plus de 15% par rapport à celle constatée en 2014.

Lors de ce CS, nous vous proposerons **d'approuver le programme** d'évolution du réseau de l'automne 2019 et de l'année 2020.

VI- La poursuite des investissements

Le montant total des investissements qui seront engagés par Tisséo Collectivités en lien avec les Délibérations de ce Comité Syndical représente une enveloppe de l'ordre de **11,4 millions d'euros** (dont 4,3 millions pour la 3^{ème} ligne).

A noter en particulier :

- les conventions qui seront passées pour l'installation du garage atelier de la 3^{ème} ligne de métro sur le site de Daturas ;
- le marché passé avec Siemens pour réaliser les études de conception générale du système VAL qui sera étendu dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B ;
- les nombreux avenants aux marchés (dont celui de 3,8 M€ avec Siemens) et transactions passées dans le cadre de l'opération « Ligne A en XXL », tout en précisant que l'enveloppe financière de l'opération est maîtrisée.
- les protocoles passés dans le cadre du projet Téléo, dont les travaux ont démarré avec par ailleurs l'acquisition d'un terrain qui s'inscrit dans une démarche globale et volontariste de compensation environnementale. D'autres délibérations suivront et on retrouvera cette problématique dans le cadre de la 3^{ème} ligne de métro.
- la concrétisation de la démarche de Mobilité Intégrée avec l'approbation d'un programme d'opération pour un montant de 2,8 M€ qui permettra d'accélérer la digitalisation de la relation avec les clients du réseau Tisséo.

VII- Sur le volet des parcs relais...

- **L'extension du P+R Basso Cambo**

dont les modifications de programme ont été adoptées lors du dernier Comité Syndical, font l'objet de plusieurs délibérations pour :

- ajuster le mandat de Maîtrise d'Ouvrage confié à Tisséo Ingénierie,
- compléter et amender les missions de Maîtrise d'Œuvre,
- finaliser les cessions foncières avec la Ville de Toulouse, qui va acquérir le 6^{ème} étage de l'ouvrage en silos qui va être créé en lien avec le projet urbain qu'elle mène à proximité.

- **Le développement de l'électromobilité au niveau des Parc Relais du Métro**

- **Lancement en février 2019 d'un appel à initiative privé** visant à déployer sur les terminus des lignes A et B du métro, des dispositifs de recharge pour les véhicules électriques
- **Sélection du candidat ALLEGO** qui s'engage à déployer sa solution sur les 4 P+R situés en terminus des 2 lignes de métro

Lors de ce CS sera présenté **les conclusions de l'appel à initiatives privées** à l'occasion du point d'information.

VIII- Mais aussi...

- **La poursuite des partenariats**

- Une convention de partenariat pour la 13^{ème} édition du Marathon de Toulouse Métropole qui aura lieu le 20 octobre 2019.
- Un partenariat avec Toulouse Métropole pour le salon Auto Moto Mobilités qui aura lieu du 13 au 17 novembre 2019.

INTERVENTIONS :

M. LE PRESIDENT informe M. Lafon d'un message reçu de la part du président du SICOVAL qui fait part de sa très grande satisfaction du résultat de l'enquête publique.

Monsieur le Président remercie Jacques Oberti pour son action. C'est un travail qui a été vraiment très collaboratif.

M. LAFON indique que les propos du président vont dans le sens du développement accru d'un transfert vers des mobilités importantes. Lorsqu'une hausse de 15 % de la part modale de transport en commun est énoncée, il serait intéressant de corréliser cette idée aux tonnes équivalent carbone qui sont évitées grâce aux transports en commun. Nous ne valorisons pas assez cet indicateur dans nos politiques publiques. C'est un indicateur de devenir, eu égard notamment aux problématiques de réchauffement climatique qui sont de plus en plus au cœur des discussions politiques du moment. Nous avons là un outil vertueux qu'il serait très utile de mettre en avant.

M. LE PRESIDENT souligne l'importance de cette remarque d'autant plus que la Commission d'Enquête Publique a souligné toute l'importance du projet TAE dans la problématique soulevée par Arnaud Lafon.

Avant de débiter l'ordre du jour de cette séance, M. le Président rappelle que c'est un jour particulier pour Christian Amiel, puisque c'est le dernier comité syndical auquel il assiste. Il part à la retraite, après avoir passé 24 ans chez Tisséo. Il a travaillé auparavant auprès des collectivités locales entre autre.

M. le Président remercie M. Amiel pour son travail et lui souhaite une bonne retraite.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUILLET 2019.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2019.1.1204	Mandat 6 : contrôle technique des travaux de câblage billettique : attribution du marché à la société Architecture Réseaux et Communication pour un montant maximum de 25 000 € HT.	09/07/2019
2019.1.1205	Attribution du marché M3 2019 13855 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – inspections télévisées » à la société SARP SO pour un montant maximum de 75 000 € HT.	16/07/2019
2019.1.1206	Attribution du marché L5 2019 13908 M relatif à « Linéo 5 – Aide aux riverains » à l'association ARCI pour un montant maximum de 60 000,00 € HT.	22/07/2019
2019.1.1207	Modification de l'annexe 2 de la convention de mandat n° CM 2018-1095 entre Tisséo-Voyageurs et Tisséo-Collectivités.	04/09/2019
2019.1.1208	Modification de l'annexe 2 de la convention de mandat n° CM 2017-1047.	04/09/2019
2019.1.1209	Modification de l'annexe 2 de la convention de mandat n° CM 2017-1049.	04/09/2019
2019.1.1210	Autorisation à la Ville de St Jean d'occuper à titre gratuit le local situé sur la parcelle cadastrée AH n° 385 appartenant au domaine communal.	01/08/2019
2019.1.1211	Attribution du marché M3 201913956 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – Etude de faisabilité transport par voie fluviale des déblais » au groupement INTERFACE TRANSPORTS/ABINGTON ADVISORY pour un montant de 44 675,00 €.	01/08/2019
2019.1.1212	Signature de l'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement BG INGENIEURS-ARTELIA.	27/08/2019
2019.1.1213	Décision fixant les conditions de couvertures de taux et autorisant la signature des confirmations (BEI).	04/09/2019
2019.1.1214	Décision fixant les conditions de couvertures de taux et autorisant la signature des confirmations (Caisse d'Epargne).	04/09/2019

2019.1.1215	Décision fixant les conditions de couvertures de taux et autorisant la signature des confirmations (Crédit Foncier).	04/09/2019
2019.1.1216	Décision fixant les conditions de couvertures de taux et autorisant la signature des confirmations (DEXIA).	04/09/2019
2019.1.1217	Attribution du marché n° 2 2019 13853 M relatif à « TUS-prestations photographiques, vidéos et drone » à la société AIR IMAGE pour un montant de détail estimatif de 40 680,00€ HT.	27/09/2019

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
16/10/2019	MA2019-030	Analyse origine destination billettique	BVA	63 100,00 €	15/07/2019	6 mois	
16/10/2019	MA2019-140	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du système de priorité bus aux feux des matériels roulants Tisséo	VISYT	69 300,00 €	15/07/2019	3 ans	
16/10/2019	MA2019-143	Enquête d'évaluation de l'usage de Linéo	BVA	53 230,00 €	22/07/2019	7 mois	
16/10/2019	MA2019-145	Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement	FINANCE CONSULT	maximum 110 000,00 €	22/07/2019	maxi 4 ans	
16/10/2019	MA2019-153	Fourniture de papier pour photocopieurs et de papeterie lot n° 1 : Papier pour photocopieurs	LACOSTE	5 285,00 €	05/08/2019	1 an	3 fois
16/10/2019	MA2019-154	Fourniture de papier pour photocopieurs et de papeterie lot n° 2 : Papeterie	MESSAGES	maximum 12 000,00 €	01/08/2019	1 an	3 fois

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
16/10/2019	MA2015-571	Aménagement du local archives de Tisséo SMTC - Station de métro Jolimont - lot n° 6 : Rayonnages	3 Augmentation du montant du marché	BRUYNZEEL	25 478,60 €	29 778,60 €	16,88%	25/06/2019	/	16/09/2019
16/10/2019	MA2016-516	Assistance à l'organisation de manifestations événementielles - lot n° 4 : Prestations de conseil et de location dans le domaine de matériels d'exposition, de stands, de décoration événementielle	1 Ajout de prix au BPU	AGENCE TWO	Minimum 10 000,00 € Maximum 100 000,00 €	/	/	/	/	30/09/2019
16/10/2019	M2015-018	Missions support pour diverses opérations du SMTC - Lot n° 1 : SPS	1 Précision numéro SIRET	QUALICONULT	Minimum 5 000,00 € Maximum 35 000,00 €	/	/	/	/	30/09/2019
16/10/2019	MA2016-553	Fourniture et maintenance de solutions informatiques pour la gestion des marchés et de la comptabilité de SMTC-Tisséo lot n° 3 : Exécution budgétaire et comptable	3 Ajout de prix au BPU	BERGER LEVRAULT	Maximum 60 000,00 €	/	/	/	/	01/10/2019
16/10/2019	M2017-347	Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des escaliers mécaniques de la ligne B	2 Ajout de prestations supplémentaires	OTEIS	2 131 310,00 €	/	/	/	/	05/09/2019

1 – 3EME LIGNE DE METRO ET CONNEXION LIGNE B

1.1 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° M3 2019 13959 M : DIAGNOSTIC ET MISE EN SECURITE PYROTECHNIQUE AVEC LA SOCIETE GEOMINES SAS.

La délibération 1.1 vise à autoriser la signature du marché concernant des travaux de diagnostics et de mise en sécurité pyrotechnique des sites qui pourraient être identifiées dans le cadre du projet « 3^{ème} ligne de Métro ». Cet accord cadre à bons de commande a été attribué à l'entreprise GEOMINES, pour un montant maximum de 400.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec GEOMINES SAS, le marché n° **M3 2019 13959 M** concernant des travaux de diagnostic et de mise en sécurité pyrotechnique, pour un montant maximum de 400 000€ HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.2 - 3EME LIGNE DE METRO : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° M3 2017 13854 M : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE AGREE (OCTA) LOT 1 AVEC LA SOCIETE BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.2 porte sur des missions de contrôle technique à effectuer lors des études de conception et en phase de réalisation. Il a été attribué au Bureau VERITAS CONSTRUCTION pour un montant de près de 900.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **Bureau VERITAS Construction**, le marché n° **M3 2017 13854 M** concernant le **lot 1** des missions de contrôle technique (OCTA), pour un montant de **897 790,00 € HT**.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.3 - 3EME LIGNE DE METRO - SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE : ORGANISATION DE LA CONSULTATION ET MODALITES DE CONCOURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.3 a pour objet d'approuver les modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du Garage Atelier de la « 3^{ème} ligne de Métro », pour lequel un jury va être composé, et d'autoriser l'indemnisation des candidats qui auront remis une offre conforme.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la proposition d'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.
- D'approuver la composition du jury dans le cadre de la procédure de désignation du maître d'œuvre la conception et la réalisation du SMR.
- D'autoriser l'indemnisation des personnalités et des personnes qualifiées pour leur participation aux réunions dans les conditions ci-avant exposées.
- D'autoriser le versement d'une prime aux soumissionnaires évincés.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.4 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3-2019-14013-CN ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE, DECOSET ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE A LA LIBERATION DU SITE DATURAS POUR LES INFRASTRUCTURES DU SMR – ETUDES DE RELOCALISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS.

1.5 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3-2019-14014-CN ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE, DECOSET ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE A LA LIBERATION DU SITE DATURAS POUR LES INFRASTRUCTURES DU SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE – ETUDES DE RELOCALISATION DE LA DECHETERIE PROFESSIONNELLE.

1.6 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION N° M3-2019-14015-CN ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE, DECOSET ET TISSEO INGENIERIE RELATIVE A LA LIBERATION DU SITE DATURAS POUR LES INFRASTRUCTURES DU SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE – ETUDES DE REAMENAGEMENT DU CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.4 – 1.5 – 1.6 portent sur des conventions passées avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et le DECOSET, pour la libération du site de Daturas pour démarrer d'ici fin 2022 la construction du Garage Atelier de la « 3^{ème} ligne de Métro ». Ainsi :

- **La délibération 1.4**, concerne la relocalisation de la plateforme de compostage de déchets verts,
- **La délibération 1.5**, concerne la relocalisation de la déchèterie professionnelle,
- **La délibération 1.6**, concerne le réaménagement du centre de transfert des déchets.

Chacune de ces conventions couvrent la prise en charge uniquement des frais d'études, pour un montant estimatif total de 820.000 €. La prise en charge des travaux reste à discuter avec les parties concernées et correspond à un total de travaux estimé à un total de 8 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ **POINT 1.4 :**

- D'approuver les termes de la convention n° M3 2019 14013 CN entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, DECOSET et Tisséo Ingénierie (SMAT) relative à la libération du site Daturas pour les infrastructures du SMR – Etudes de relocalisation de la plateforme de compostage de Déchets verts.

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et DECOSET la présente convention d'étude n° M3 2019 14013 CN pour un montant de 520 000€ HT.

➤ POINT 1.5 :

- D'approuver les termes de la convention n° M3 2019 14014 CN entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, DECOSET et Tisséo Ingénierie (SMAT) relative à la libération du site Daturas pour les infrastructures du SMR – Etudes de relocalisation de la Déchèterie Professionnelle.

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et DECOSET la présente convention d'études n° M3 2019 14014 CN pour un montant de 200 000€ HT.

➤ POINT 1.6 :

- D'approuver les termes de la convention n° M3 2019 14015 CN entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, DECOSET et Tisséo Ingénierie (SMAT) relative à la libération du site Daturas pour les infrastructures du SMR – Etudes de réaménagement du centre de transfert des déchets.

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et DECOSET la présente convention d'études n° M3 2019 14015 CN pour un montant de 100 000€ HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.7 - CONNEXION LIGNE B : MARCHÉ NEGOCIE N° CLB 2019 13787 M A CONCLURE AVEC SIEMENS MOBILTY SAS POUR LA REALISATION D'ETUDES DE CONCEPTION GENERALE DU SYSTEME DE TRANSPORT : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

La délibération 1.7 porte sur le projet Connexion Ligne B et vise à autoriser la signature du marché négocié sans mise en concurrence avec SIEMENS pour la réalisation des études de conception générale du système de transport pour un montant d'un peu moins de 1,7 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **SIEMENS MOBILTY SAS**, le marché CLB 2019 13787 M pour la réalisation des études du Système de Transport, pour un montant de **1 688 450 € H.T.**

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

1.8 - CONNEXION LIGNE B : MARCHÉ N° CLB 2019 13917 M A CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ SOCOTEC CONSTRUCTION POUR LA MISSION D'ORGANISME DE CONTRÔLE TECHNIQUE AGRÉÉ (OCTA) DE L'OPÉRATION CLB : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

La délibération 1.8 porte sur le projet Connexion Ligne B et vise à autoriser la signature d'un marché pour effectuer les missions de contrôle technique lors des études de conception et en phase de réalisation. Il a été conclu avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant de près de 390.000 €.

IL EST PROPOSÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION, le marché CLB 2019 13917 M pour la mission d'Organisme de Contrôle Technique Agréé de l'opération Connexion Ligne B du métro, pour un montant de 388 652 € H.T

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL.

2 - PROJET MOBILITÉS 2020.2025.2030

2.1 - POINT D'INFORMATION SUR LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION ET SUR LE SCHEMA DIRECTEUR PIETON D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine prévoit dans son plan d'actions deux schémas directeurs :

- Un schéma directeur cyclable d'agglomération (fiche action 14).
- Un schéma directeur piéton d'agglomération (fiche action 15).

Ces schémas directeurs ne sont pas codifiés et s'inscrivent dans une volonté des collectivités de mettre en œuvre des plans d'actions ambitieux en faveur des modes actifs. Ces objectifs s'inscrivent par ailleurs dans les politiques nationales d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique en promouvant des modes non motorisés et non polluants.

L'élaboration de ces schémas s'inscrit dans le contexte des réserves formulées par la commission d'enquête publique du Projet Mobilités 2020.2025.2030 portant sur les modes actifs :

- Réserve 1 : « Le budget annuel de 15,6 M€ dévolu à la modalité cyclable dans le PDU de 2012, que le Projet Mobilités 2020-2025-2030 n'a pas prévu d'augmenter, devra être porté dès à présent à 25 M€/an ce qui correspond à 200 M€ d'ici à 2025 et à 325 M€ d'ici à 2030. Cette augmentation immédiate, qui est attendue par une part croissante de la population, témoignera de la résolution des collectivités locales à lutter contre la pollution atmosphérique ».

- Réserve n° 2 : « Considérant que la réalisation d'un schéma directeur cyclable et d'un schéma directeur piéton, prévues par les actions 14 et 15 du projet de PDU, confirmées par Tisséo dans sa réponse au procès-verbal de synthèse, fait partie de l'une des solutions d'urgence peu coûteuses, susceptibles d'induire un vrai changement de la mobilité au niveau de la grande agglomération toulousaine et par conséquent une réduction de la pollution de l'air, la Commission demande que le PDU fixe une échéance inférieure à deux années pour la présentation de ces deux schémas couvrant l'intégralité de son périmètre ».

Si la délibération d'approbation du Projet Mobilités du comité syndical du 7 février 2018 lève ces réserves, seule l'élaboration effective de ces deux schémas sous 2 années et l'engagement financier en faveur du vélo confirmera la levée de ces deux réserves.

Ces deux schémas sont à ce jour réalisés, à l'issue du travail de coopération entre l'ensemble des EPCI, du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat.

Afin de respecter l'engagement à lever les réserves pris lors de la délibération d'approbation du Projet Mobilités, ces schémas vont être adressés à la Région, au Département, à Toulouse Métropole, au Muretain-Agglo, au Sicoval, à la Save au Touch, aux Coteaux-Bellevue, au SITPRT, pour délibération dans leurs instances respectives.

La levée de réserve sera définitive lors du prochain comité syndical du 11 décembre 2019, avec une délibération prenant acte de l'élaboration des schémas avec l'approbation des partenaires.

2.2 - COVOITURAGE : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé d'engager des études pour l'élaboration d'un schéma directeur covoiturage, prévu au Projet Mobilités, selon les modalités suivantes :

- Pilotage par Tisséo Collectivités, avec une gouvernance partenariale et multiple réunissant les collectivités, les opérateurs de covoiturage opérant sur le territoire, les gestionnaires de parking et le concessionnaire autoroutier.
- Echelle territoriale du Projet Mobilités, soit le territoire des 5 intercommunalités de Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Save au Touch, Coteaux Bellevue.
- Axes du schéma directeur intégrant : les stationnements covoiturage, les spots covoiturage, les aires d'embarquements covoiturage au sein des pôles d'échanges, les partenariats avec les opérateurs, la mobilité intégrée, l'intermodalité, les facilités d'usage, le management de la mobilité en entreprise, la communication.
- Prévision d'un budget d'études de 50 000 euros HT, nécessaire à l'approfondissement des connaissances sur les flux routiers et les potentialités d'aires de covoiturage sur des zones de convergence/diffusion.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'engager l'élaboration d'un schéma directeur covoiturage.
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.3 - PACTE URBAIN LINEO 6 «PERIMETRE DE COHERENCE URBANISME-MOBILITES» - COMMUNES DE CASTANET-TOLOSAN, AUZEVILLE-TOLOSANE, RAMONVILLE SAINTE-AGNE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le corridor urbain desservi par le Linéo 6 est en fort développement et un enjeu de cohérence urbanisme-mobilités est clairement identifié. L'objectif est de mettre en place l'outil « pacte urbain » pour mieux coordonner urbanisation et mobilités.

Ce dispositif permettra une approche plus fine de la cohérence urbanisme-mobilités en déclinant un projet de territoire à l'échelle des trois communes de Ramonville, Auzeville et Castanet. Les interfaces entre le réseau bus, la ligne B et Linéo 6 seront considérées, ainsi que la synergie avec le pacte urbain en cours d'élaboration « troisième ligne de métro / connexion ligne B ».

Il est proposé un pilotage de l'élaboration du pacte urbain par Tisséo Collectivités, en partenariat avec le Sicoval et les 3 communes. Le SMEAT et l'Etat seront consultés.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

INTERVENTIONS CHAPITRE 2

Point 2.3 : Pacte urbain Linéo 6 «périmètre de cohérence urbanisme-mobilités» - communes de Castanet-Tolosan, Auzeville-Tolosane, Ramonville Sainte-Agne.

M. LAFON rappelle que le pacte urbain « linéo 6 » n'est que l'amplification d'un contrat d'axe sur lequel urbanisme et transport vont de pair. Dans le cadre du développement de l'urbanisme problématique de la commune de Castanet avec la production de 1800 logements dans une ZAC dont le traité de concession devrait être signé dans le premier trimestre 2020, avant les prochaines échéances municipales, il s'avère que ce pacte urbain prend tout son sens dans la production et le développement de nos urbanités territoriales. M. Lafon regrette que ses collègues de Ramonville et d'Auzeville n'aient pas la même appétence que la commune de Castanet pour produire, en nombre suffisant, des logements accessibles pour tous et dans toutes leurs composantes.

Il espère que ce contrat proposé leur permettra de revenir un petit peu sur les fondamentaux de la croissance de l'aire urbaine toulousaine.

Point 2.1 : Point d'information sur le schéma directeur cyclable d'agglomération et sur le schéma directeur piéton d'agglomération

M. GUYOT se réjouit de la mise en place rapide du schéma directeur cyclable, puisque nous avons d'ores et déjà des éléments à présenter aux usagers. Toutefois, le financement s'avère être un vrai souci. Les collectivités municipales, départementales et les intercommunalités doivent s'engager dans des choix budgétaires pour la réalisation de ce schéma. Le réseau porte bien son nom : le REV. Un grand nombre d'usagers sont en attente de ces itinéraires qui leur permettront d'utiliser leur vélo pour aller au travail le matin et revenir le soir en toute sécurité. Suite aux élections municipales et après les élections départementales, il est indispensable d'avoir un vrai engagement des élus. Si ce n'est pas le cas, nous risquons de passer à côté de quelque chose que nous avons rêvé et pas que nous avons réalisé. Ce serait dommage. Il existe un véritable enjeu par rapport à la circulation, dans la première et la deuxième couronne pour ce qui nous concerne.

M. Guyot est très enthousiaste de ce résultat. Il y a eu une coopération très intéressante de l'ensemble des collectivités pour réaliser ce schéma directeur. Il doit maintenant se réaliser. On prend le temps de le réaliser, mais cette réalisation doit se faire à des échéances tout à fait raisonnables pour les usagers, en particulier pour la troisième ligne car il est indispensable que l'équipement des pistes cyclables soit réalisé à l'horizon 2025 afin que les usagers puissent prendre la nouvelle ligne de métro ou les lignes existantes en vélo et non pas en utilisant leur voiture, car des engorgements potentiels existent du côté de Colomiers.

Point 2.2 Covoiturage : Elaboration d'un schéma directeur.

M. GUYOT : L'expérience montre une grande frilosité à utiliser ce mode de déplacement entre les différentes personnes pour aller au travail. Des différentes enquêtes, il en ressort des freins assez importants. Il faut changer les habitudes et les mentalités. C'est quelque chose de plus compliqué que de prendre les transports en commun. Dès lors que nous prenons les transports en commun, nous ne faisons qu'une chose : regarder le temps de parcours et la fiabilité du temps de parcours. A partir du moment où nous avons un temps de parcours correct et une fiabilité bien meilleure que l'automobile, les personnes franchissent le pas et utilisent réellement les transports en commun.

S'agissant du covoiturage, il existe des freins dans les habitudes, les craintes, des questions sur le retour du soir ; ou bien faut-il utiliser les transports en commun dans de mauvaises conditions ? Il sera peut-être nécessaire de lever toutes ces réticences, en particulier, trouver la solution de remplacement pour le retour. Cela passerait également par le développement de solutions de transport en commun avec un système de navettes; la création de parkings avec la possibilité d'accéder à ceux ci autrement qu'avec sa propre voiture. Il est très important de pouvoir lever cette crainte du retour.

M. LE PRESIDENT : S'agissant du projet vélo, M. le Président fait remarquer que le projet vélo de Tisséo permet de bien identifier qui fait quoi. Quatre niveaux sont présentés dans le projet vélo :

Le premier niveau est le niveau REV. Ce sont treize lignes, dont la création de deux lignes circulaires, avec deux grands opérateurs : le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole.

Le deuxième niveau concerne les liaisons entre les communes. Ce sont les intercommunalités qui sont ciblées sur cette réalisation.

Le troisième niveau concerne les communes elles-mêmes. Chaque commune doit mettre en œuvre son propre réseau cyclable.

Le quatrième niveau est le réseau touristique. Nous sommes sur une multi-compétence. L'avantage de notre travail c'est d'avoir identifié qui fait quoi. En matière politique, savoir qui fait quoi permet d'accélérer les processus.

S'agissant du covoiturage, Monsieur le Président est tout à fait d'accord avec les propos de M. Guyot, en particulier sur le frein psychologique. C'est pour cette raison que les équipes de Tisséo sont en capacité de travailler avec les entreprises et les communes puisque nous disposons de trois conseillers en mobilité qui travaillent à temps plein sur ces orientations et qui essaient d'accompagner ce dispositif, car il faut accompagner les dispositifs.

MME ROUCHON S'agissant du projet vélo, Mme Rouchon alerte sur les points durs comme le franchissement de grands ouvrages qui deviennent de réelles coupures pour les cyclistes, les traversées d'autoroute et les traversées de voies ferrées non sécurisées. Ces points durs doivent être étudiés différemment de la hiérarchie citée précédemment par M. le Président, pour leurs études et pour leur financement. Cela donne tout de suite des financements autres. Peut-être faut-il aller chercher des financements ailleurs.

M. LE PRESIDENT : Cela est tout à fait vrai. Toulouse Métropole, va créer, d'ici Noël, pas moins de quatre passerelles permettant des liaisons entre communes. C'est un projet qui date de moins de trois ans. La réalisation va se faire seulement maintenant, avec la liaison L'Union- station de Métro Gramont où deux passerelles seront créées à travers ce dispositif.

MME ROUCHON : Sur le territoire du Muretain, il existe une coupure franche très difficile et très lourde pour rejoindre Muret à Seysses. Cela fait partie du niveau REV. On ne s'arrêtera sans doute pas aux études dès lors que nous connaissons le coût et la façon technique du franchissement.

M. LAFON a été particulièrement interpellé cette semaine par un article de journal, accompagné d'une photo se rapportant à une revendication de création d'une voie bus circulaire sur la rocade toulousaine. Cette création était située au milieu central de cette rocade. M. Lafon s'est interrogé sur ce projet qui va coûter beaucoup d'argent. Il ne voit pas comment l'accessibilité d'un transport en commun au milieu de la rocade peut s'organiser. Soit c'est une interprétation libre d'une insertion journalistique qui illustre mal à propos le dossier, soit il faudra peut-être à moment donné, dialoguer un petit peu plus avec celles et ceux qui tous les matins, en se levant, ont des idées géniales pour révolutionner nos politiques de transport et nos mobilités douces, et peut-être faire œuvre d'un petit peu de pédagogie, si toutefois ils ne veulent pas verser dans les populismes électoralistes de dernière minute, histoire de s'attirer quelques suffrages, pour qu'une véritable réflexion soit menée. Dans la période actuelle, c'est quelque chose qui pourrait avoir tout son sens. Monsieur Lafon serait prêt volontiers à leur donner quelques cours du soir, de manière tout à fait amicale sur un retour d'expérience sur l'utilisation de l'argent public.

M. LE PRESIDENT. Dans le projet vélo mis en place par Tisséo, il existe deux lignes circulaires qui ne passent pas par la rocade et sont extrêmement raisonnables et accessibles. A titre personnel, Monsieur le Président ne souhaite pas aller faire le tour de la rocade en vélo. Ce ne serait ni agréable, ni efficace. Il faut savoir que la rocade passe quasiment au milieu de nulle part. L'important est d'avoir des parcours agréables. Aujourd'hui, nous présentons deux lignes circulaires beaucoup plus efficaces.

Au niveau du réseau, est-ce vraiment indispensable d'avoir un bus sur la rocade ? Pas vraiment. L'intérêt d'un bus réside dans le fait qu'il passe dans des endroits où réside la population. Dans l'état

actuel, pour déposer ses passagers, le bus devrait sortir systématiquement à chaque dispositif. Dans ce cas, la ceinture sud sera beaucoup plus efficace avec la liaison qui passe par Cugnaux, Colomiers et Tournefeuille que de passer par la rocade. Nos réponses sont techniques. Elles sont cohérentes par rapport à l'argent public et surtout sont plus efficaces en termes d'usage.

Monsieur le Président reste très dubitatif à l'idée de partir de Toulouse pour aller à Colomiers en circulant en vélo sur la rocade.

M. GRASS précise que la photo publiée dans la Dépêche existe. Ce n'est pas un dessin d'architecte. Cette photo a été prise à Essen. Nous ne sommes pas sûrs que ce soit une rocade. Il existe un endroit en France où des bus circulent sur l'autoroute : Briis sous Forges. Ce n'est pas une rocade, mais une autoroute. Les bus s'arrêtent. Briis sous Forges est équipée d'une gare autoroutière et d'une connexion avec les parkings d'échanges. C'est un contexte particulier qui ne peut pas être comparé avec notre agglomération toulousaine. C'est la périphérie d'Ile de France.

La vraie question des liaisons autocar, réside dans la nécessité d'avoir de la capacité autoroutière. C'est le cas en Ile de France, mais ce n'est pas le cas sur la rocade toulousaine. Pour que cela fonctionne sur la rocade, il faudrait avoir des origines-destination sur la rocade. Ce n'est pas le cas sur la grande agglomération toulousaine. Nous pouvons lancer des études origine-destination qui ne sont pas forcément chères, et qui démontreront que lorsque nous empruntons la rocade censée être plus rapide, nous faisons en fait un détour. Tout risque d'être très théorique. L'exemple du téléphérique est probant. Aujourd'hui, nous empruntons la rocade car c'est le trajet routier quasi unique, même s'il n'est pas rapide. Dès lors que nous aurons une alternative transport public, nous ne prendrons plus la rocade. L'idée de faire circuler des bus sur la rocade n'est pas la solution.

M. CHOLLET considère comme une aberration sanitaire la circulation des vélos sur la rocade.

M. LE PRÉSIDENT ajoute qu'il en est convaincu. Les trajets effectués en vélo, hors circulation, sont extrêmement plaisants et motivants. M. le Président utilise aujourd'hui le trajet avenue de Muret-Manufacture des Tabacs qui est un trajet en site propre au bord de la Garonne qui connaît un succès incroyable. En quelques semaines, des dizaines de vélos passent toutes les minutes, par le trajet du bord de Garonne. Il existe un environnement adapté à ce type d'outil.

3 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

Rapporteur : M. CARNEIRO

3.1 - COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE LABARTHE-SUR-LEZE.

3.2 - COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE PINS JUSTARET.

Tisséo Collectivités a été saisi par les communes de Labarthe-sur-Lèze et de Pins-Justaret (communes membres de la communauté d'agglomération du Muretain) sur leurs projets de révision du PLU. Pour les deux PLU, Tisséo Collectivités formule un avis favorable, mais avec une réserve qui porte notamment sur l'ajout au rapport de présentation, des éléments justifiant le rapport de compatibilité PLU / PDU et sur l'actualisation de ce rapport quant à la desserte de ces deux communes par le nouveau réseau Tisséo développé sur le Muretain Agglo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- POINT 3.1 : d'émettre, sous réserve notamment de la justification au rapport de présentation de la compatibilité avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine, un avis favorable au projet de révision du PLU de Labarthe-sur-Lèze.
- POINT 3.2 : D'émettre, sous réserve notamment de la justification au rapport de présentation de la compatibilité avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine, un avis favorable au projet de révision du PLU de Pins Justaret.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.3 - PARTENARIAT : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE LA FORMATION MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT PARCOURS TRANSMOB - ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020 DELIVREE PAR LE DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE II JEAN-JAURES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2019-1084.

Tisséo Collectivités s'est engagé dans des accompagnements de formation ingénieur et universitaire liée aux mobilités.

L'objectif du partenariat avec l'université de Toulouse s'inscrit dans un cycle de formation des étudiants en M2 Urbanisme et Aménagement - parcours TRANSMOB leur permettant d'acquérir une vision opérationnelle des pratiques professionnelles et de se mettre en capacité de décliner les acquis théoriques universitaires.

Le partenariat propose un accompagnement technique de 20 heures, l'encadrement d'un Atelier Transport, qui portera cette année sur l'accessibilité en marche à pied du futur Linéo 10 et l'encadrement d'un stagiaire sur une période de 6 mois.

Au titre du soutien financier au fonctionnement du parcours TRANSMOB du département de Géographie de l'Université Toulouse II Jean-Jaurès, Tisséo Collectivités apportera un financement à hauteur de 10 000 euros net.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat n°2019-1084 entre Tisséo Collectivités et l'Université Toulouse II Jean-Jaurès et autorise le Président à signer ladite convention.
- De dire que la dépense de 10 000 euros net sera inscrite au budget primitif 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.4 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1074 AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.5 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1075 AVEC AIR FRANCE TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.6 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1076 AVEC DAHER – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.7 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1077 AVEC LE GROUPE LA POSTE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.8 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1078 AVEC OPPIDEA-EUROPOLIA-GIE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.9 - PLAN DE MOBILITE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1025 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE RELATIVE AU SUIVI DU PMIE DE L'HELIOPOLE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Six nouvelles demandes d'accompagnement par Tisséo Collectivités pour élaborer un plan de mobilité employeur font l'objet d'un partenariat : l'Agence de l'Eau Adour Garonne (194 salariés), Air France (368 salariés), DAHER (660 salariés), le Groupe La Poste (308 salariés), OPPIDEA-EUROPOLIA-GIE (80 salariés) et la CPAM 31 (1100 salariés).

A ce jour, 45 plans de mobilité employeur ont été déposés sur la plateforme extranet PDE de Tisséo Collectivités.

Cela portera à 209 le nombre de démarches de plan de mobilité accompagnées par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 3.4 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE et Tisséo Collectivités.

-D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.5 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Air France Toulouse et Tisséo collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.6 :

-D'approuver les termes de la convention de partenariat entre DAHER et Tisséo Collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.7 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Le GROUPE LA POSTE et Tisséo Collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.8 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre OPPIDEA-EUROPOLIA-GIE et Tisséo Collectivités

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.9 :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 de la convention de partenariat n° 2019-1025.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.10 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1085 AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE-GARONNE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.11 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1086 AVEC LA SNCF MOBILITES POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.12 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1079 AVEC L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

3.13 - TROPHEES ECOMOBILITE 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2019-1080 AVEC JCDECAUX FRANCE POUR L'OCTROI D'UNE RECOMPENSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Dans le cadre des Trophées Ecomobilité 2019, les lauréats bénéficient de récompenses octroyées par des partenaires de l'opération.

L'association Prévention routière, JCDecaux France et la SNCF Mobilités proposent d'apporter aux établissements lauréats un complément aux récompenses remis par Tisséo Collectivités : actions prévention sur la conduite routière, essai de vélos en libre-service, incitation à l'usage du réseau ferroviaire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 3.10 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE-GARONNE et Tisséo collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.11 :

-D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la SNCF MOBILITES et Tisséo Collectivités.

-D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.12 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE et Tisséo Collectivités.

-D'autoriser le Président à signer ladite convention.

➤ POINT 3.13 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE HAUTE-GARONNE et Tisséo Collectivités.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.14 - EVOLUTION DE LA MAISON DE LA MOBILITE EN MAISON DES MOBILITES CYCLABLES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2019-1089 DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SICOVAL.

L'évolution de la Maison de la Mobilité de Labège en « Maison des Mobilités Cyclables » s'inscrit dans les décisions prises par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités et le Conseil Communautaire du Sicoval et dans la déclinaison des orientations et du plan d'actions du Projet Mobilités. Par ailleurs, cette action a été retenue par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Vélos et Territoires pour lequel le Sicoval a été retenu.

Cette évolution s'inscrit également dans le cadre des compétences de Tisséo Collectivités, le code des transports indiquant qu'une autorité organisatrice de la mobilité doit concourir au développement des modes de déplacements terrestres non motorisés.

Enfin, l'expérience menée depuis 2008, avec notamment l'apport du parc vélo en 2015, montre :

- La pertinence de services vélos en intermodalité avec les transports en commun et sur une zone d'activités économiques.
- Le besoin de services en accompagnement de la location et du stationnement (réparation, entretien...), caractérisant une insuffisance de l'offre privée au sens de l'article L1231-16 du Code des Transports.
- L'évolution de l'activité de gestion de la location Vélo (41 vélos) et du Parc Vélo (80 places), pour répondre à une demande croissante et constante, en raison d'une insuffisance de l'offre privée au sens de l'article L 1231-16 du code des transports.

Tisséo Collectivités et le Sicoval proposent de constituer un groupement de commande, en application des dispositions de l'article L2113-6 et suivants du code de la commande publique pour retenir un prestataire pour la gestion du service public et du développement des activités liées à la Maison des Mobilités Cyclables.

Ce marché sera conclu selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Tisséo Collectivités sera chargé de l'exécution du marché et de son paiement. Le Sicoval remboursera la moitié des prestations exécutées à Tisséo Collectivités, de façon annuelle, déduction faite des éventuelles aides financières reçues par l'un ou l'autre des membres du groupement.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché ou par anticipation en cas de retrait de l'un de ses membres.

Tisséo Collectivités assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

La Commission Ad hoc compétente sera celle de Tisséo Collectivités. Elle émettra un avis sur le choix du titulaire.

Le budget alloué à la Maison des Mobilités Cyclables sera de 100 000 euros par an, co-financé à part égale par Tisséo Collectivités et le Sicoval. La durée du marché sera de deux ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention et la désignation de Tisséo Collectivités en tant que coordonnateur du groupement de commande.
- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention de groupement de commandes avec le Sicoval pour la Maison des Mobilités Cyclables : gestion du service public et développement des activités liées.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU

4.1 -DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE 2019-2020.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Depuis 2018 les Commissions Territoriales Réseau permettent de travailler avec les élus sur le développement de l'offre, en lien avec les objectifs du Contrat de Service Public et du Projet Mobilités. En 2019, ces rencontres ont permis d'élaborer le Programme de DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE 2019-2020 :

1. Déploiement du réseau structurant bus
2. Renforcement du réseau complémentaire

La présente délibération porte sur la définition des projets d'évolution du réseau de l'automne 2019 et de l'année 2020.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De valider la liste des projets décrits ci-dessus ;
- De décider la mise en œuvre des mesures décrites ;
- D'autoriser Tisséo Voyageurs à mettre en œuvre ces projets ;
- De dire que la prise en compte de ces projets sera intégrée dans le programme kilométrique de TISSEO pour les années 2019 et 2020.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.2 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2019-1081 POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le nouveau contrat de délégation de service public Mobibus, mis en place en juillet 2019, devait normalement introduire de nouvelles modalités permettant aux usagers dont le degré d'autonomie est le plus faible de disposer d'un niveau de service plus qualitatif.

Or, le projet de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a introduit de nouvelles dispositions susceptibles de remettre en cause certaines des nouvelles modalités d'accès au service. Il constitue donc une circonstance imprévisible rendant nécessaire la modification du contrat. Les parties conviennent de reporter contractuellement les évolutions prévues.

Par conséquent, cet avenant porte sur :

- le maintien, jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard, du Règlement Général d'Utilisation du Service en vigueur au 30 juin 2019 ;
- la fixation du nouveau montant de la contribution financière prise en charge par Tisséo Collectivités durant la période transitoire ;
- la mise à jour des annexes de la convention permet de prendre en compte les nouveaux éléments en vigueur durant la période transitoire.

Cette modification du contrat initial entraîne une augmentation du solde à la charge de Tisséo Collectivités de 1 099 383€ HT. Cet avenant représente une augmentation de 3,5 % du montant global de la convention sur la période 2019-2025.

Il est proposé d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation du service public pour le transport spécialisé des personnes à mobilité réduite 2019-2025, et à autoriser les dépenses correspondantes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes du projet d'avenant n° 1 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et 2020 de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant à la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – PROJETS TERRITORIALISÉS

En intégrant les marchés pour la 3^{ème} ligne de métro et la Connexion Ligne B, le montant total des marchés, avenants et conventions approuvés au cours de ce Comité Syndical s'élève à un peu moins de **11,4 millions d'euros d'investissements**.

5.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATION JEAN JAURES : INTERVENTION ARTISTIQUE DANS L'ACCES HISTORIQUE DE LA STATION JEAN JAURES – CREATION D'UNE NOUVELLE ŒUVRE ORIGINALE PERENNE – PHASE REALISATION : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE N° 52M 2019 14060 M AVEC M. FELICE VARINI.

La délibération 5.1 vise à autoriser la signature du marché conclu avec l'artiste Felice VARINI pour un montant de 200.000 €, qui permettra la création d'une nouvelle œuvre d'art au niveau de « l'accès historique » de la station Jean Jaurès.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec M. Felice VARINI le marché n° 52M 2019 14060 M concernant la réalisation d'une nouvelle œuvre d'art pérenne de type anamorphose dans le nouvel accès créé côté boulevard Carnot.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.2 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATION JEAN JAURES : MARCHE N° 52M 2017 13036 M : LOT N° 3 « COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION – EPUISEMENT/PLOMBERIE – LUTTE CONTRE L'INCENDIE - FAUX PLAFONDS » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION.

La **délibération 5.2** a pour objet d'approuver la transaction à un marché travaux conclu avec le groupement mené par la société ENGIE INEO, dans le cadre des travaux à la station Jean Jaurès, pour un montant d'un peu plus de 320.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement d'entreprises INEO MPLR / GCM / ARTEL pour un montant de **322 851,73 € HT**.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.3 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATIONS JEAN JAURES : AVENANT N° 2 AU MARCHE N°52M 2017 13036 M « COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION – EPUISEMENT/PLOMBERIE – LUTTE CONTRE L’INCENDIE - FAUX PLAFONDS » CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D’ENTREPRISES ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN : AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT

5.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATIONS JEAN JAURES : AVENANT N° 1 AU MARCHE N°52M 2017 13270 M « APPAREILS ELECTROMECHANQUES » CONCLU AVEC L’ENTREPRISE SCHINDLER : AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT.

5.5 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATION COURTES SOUTERRAINES : AVENANT N° 1 AU MARCHE SUBSEQUENT N°52M 2017 13182 M « VENTILATION – DESENFUMAGE » CONCLU AVEC L’ENTREPRISE AXIMA CONCEPT : AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.3 :

- D’approuver l’avenant n°2 au marché n° 52M 2017 13036 M conclu avec groupement d’entreprises ENGIE INEO MPLR / GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE / ARTEL SN pour un montant de 180 810,44 € HT.

- D’autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.4 :

- D’approuver l’avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13270 M conclu avec l’entreprise SCHINDLER pour un montant de 102 564,13 € HT.

- D’autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.5 :

- D’approuver l’avenant n°1 au marché subséquent n° 52M 2017 13182 M conclu avec l’entreprise AXIMA CONCEPT pour un montant de 161 750,00€ HT.

- D’autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.6 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – STATIONS PRE-ADAPTEES – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION RELATIVE AU MARCHE N° 52M 2016 12982 M : LOT N° 2 « GROS ŒUVRE – COUVERTURE - FAÇADES » AVEC L'ENTREPRISE GTM SUD OUEST TP GC

La délibération 5.6 a pour objet d'approuver la transaction à un marché travaux passé avec l'entreprise GTM Sud-Ouest dans le cadre des travaux réalisés sur les stations « pré-adaptées », pour un montant d'un peu moins de 310.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction pour la phase de « terrassements » à conclure avec l'entreprise GTM SUD OUEST TP GC pour un montant de **307 829,83 € HT**.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.7 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - STATION JEAN JAURES : MARCHE N° 52M 2016 12984 M : LOT N° 4 « COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES - FAUX PLAFONDS » : TRANSACTION AVEC L'ENTREPRISE ENGIE INEO MPLR – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION

La délibération 5.7 a pour objet d'approuver la transaction à un marché travaux passé avec le groupement mené par la société ENGIE INEO, dans le cadre des travaux à la station Jean Jaurès, pour un montant d'un peu plus de 93.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction à conclure avec l'entreprise ENGIE INEO MPLR pour un montant de **93 413,41 € HT**.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.8 - DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A – SYSTEME VAL – MARCHE D'ENSEMBLIER N° 52M 2015 12625 M – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°4 AVEC SIEMENS MOBILITY SAS

La délibération 5.8 vise à approuver un avenant au marché sur le Système VAL conclu avec Siemens, pour un montant d'un peu plus de 3,8 M€. Il a pour objet d'intégrer un certain nombre de prestations complémentaires, notamment sur les façades de quais, et d'en supprimer certaines.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°4 au marché 52M 2015 12625 M conclu avec l'entreprise SIEMENS MOBILITY pour un montant de 3 835 022,28 € HT.
- D'autoriser Tisséo-Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.9 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : CITIZ HOTEL.

5.10 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : SAS PIZZERIA VECCHIO.

5.11 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : SARL LES CINQ SAISONS - LE DUPLEX.

5.12 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : SARL BIO JAURES – BIOCOOP(POINT RETIRE)

5.13 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : BOUCHERIE CANDILLE.

Les délibérations 5.9 à 5.13 ont pour objet d'approuver le versement d'une indemnité à 5 commerçants, suite à la réunion de la Commission d'Indemnisation qui s'est tenue le 11 octobre dernier, pour un montant global qui s'élève à un peu moins de 450.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le versement des indemnités ci-après :

Commerce + adresse	Période concernée	Montant de l'indemnité
CITIZ HOTEL – 18 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} mai 2019 au 31 août 2019	174 471,00 €
SAS PIZZERIA VECCHIO – 22 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} mai 2019 au 31 août 2019	131 653,00 €
SARL LES CINQ SAISONS - LE DUPLEX – 24 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019	137 563,00 €
BOUCHERIE CANDILLE – 101 rue Vestrepain	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019	1 527,00 €

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'approuver les signatures des transactions correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**5.14 – TELEO - PROTOCOLE INDEMNITAIRE POUR LE SURVOL DES PARCELLES BY 112, BY 98, BY97 ET BY 96–
AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE INDEMNITAIRE AVEC LA SCI LANGLADE SERVICES COMMUNS.**

**5.15 - TELEO : PROTOCOLE INDEMNITAIRE POUR LE SURVOL DES PARCELLES BD 25 ET BD 50 : AUTORISATION DE
SIGNER LE PROTOCOLE INDEMNITAIRE AVEC L'INDIVISION L.**

Les délibérations 5.14 et 5.15 portent sur l'approbation de 2 protocoles d'indemnisation pour le survol de parcelles privées, situées sur la commune de Toulouse, à signer d'une part pour l'euro symbolique et d'autre part, pour un montant de 45.000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.14 :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la SCI LANGLADE SERVICES COMMUN le protocole indemnitaire pour le survol des BY 112, BY 98, BY97 et BY 96 sises sur la commune de Toulouse dans le cadre du projet de TELEO pour un montant 2 €.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.15 :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'indivision L. le protocole indemnitaire pour le survol des BD 25 et BD 50 sises sur la commune de Toulouse dans le cadre du projet de TELEO pour un montant 45 001 €.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.16 - TELEO : PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT AVEC LA SAFER POUR DES PARCELLES A MONTGISCARD

La délibération 5.16 porte sur la promesse d'achat de terres agricoles sur la commune de Montgiscard, avec la SAFER afin de répondre aux enjeux environnementaux en compensation de la réalisation du projet TELEO. Le montant de cette acquisition s'élève à un peu plus de 150.000 €, frais annexes compris.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Collectivités à signer avec la SAFER la promesse unilatérale d'achat liée au Projet du Téléo pour un montant de 150 799, 60€.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.17 - LINEO 4 BASSO CAMBO – COURS DILLON : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2016-886 DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO COLLECTIVITES.

La délibération 5.17, concerne le Linéo 4 et vise à approuver un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec Toulouse Métropole, pour un montant de 250.000 €. Il modifie le programme Linéo 4, en intégrant notamment des travaux réalisés sur la place Lafoucarde, l'avenue Eisenhower et le boulevard des Récollets.

Le coût global prévisionnel de l'opération Linéo 4 passe ainsi de 2,40 M€ à 2,65 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2016-886 conclu entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant à la convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- De dire que les dépenses liées à cet avenant à la convention figurent aux budgets de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.18 - LINEO 5 - PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° L5 2018 13591 M GROUPEMENT MALET/JEAN LEFEBVRE MIDI-PYRENEES - LOT 01 - TRAVAUX DE VOIRIE, ASSAINISSEMENT, SIGNALÉTIQUE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1.

5.19 - LINEO 5 - PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° L5 2018 13592 M SOCIÉTÉ BARDE SUD-OUEST - LOT 2 - TRAVAUX SLT, ÉCLAIRAGE, RESEAUX SECS : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1.

5.20 - LINEO 5 - PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° L5 2018 13593 M - COURSERANT : LOT 03 - TRAVAUX D'ESPACES VERTS : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1.

5.21 - LINEO 5 PORTET SUR GARONNE –TOULOUSE : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE N° L5 2017 13260 M A CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ EGIS VILLES ET TRANSPORTS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Les délibérations 5.18 à 5.21 concernent l'opération Linéo 5. Elles portent sur l'approbation d'avenants aux marchés travaux et de maîtrise d'œuvre, pour un total d'un peu plus de 240.000 €.

Le coût global prévisionnel de l'opération Linéo 5 n'est pas modifié.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.18 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° L5 2018 13591 M conclu avec le groupement MALET/JEAN LEFEBVRE Midi Pyrénées pour un montant de 203 975,30 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 5.19 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° L5 2018 13592 M conclu avec la société Barde Sud-ouest pour un montant de 24 596,88 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 5.20 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° L5 2018 13593 M conclu avec l'entreprise COURSERANT pour un montant de 1 770,82 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 5.21 :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché **L5 2017 13260 M** à conclure avec la société EGIS Villes et Transport pour un montant de 11 250,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.22 - LINEO 9 L'UNION -TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION N° 2016-0817 DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO-COLLECTIVITES.

La délibération 5.22 concerne le Linéo 9 et vise à approuver un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec Toulouse Métropole, pour un montant de 250.000 €. Il modifie le programme Linéo 9 afin d'intégrer les travaux d'adaptation des terminus d'Empalot et de L'Union et de modifier le projet au niveau du Faubourg Bonnefoy tel que défini à l'issue de la concertation menée depuis 2 ans.

Le coût global prévisionnel de l'opération Linéo 4 passe ainsi de 5,20 M€ à 5,45 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2016-0817 conclu entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant à la convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

- De dire que les dépenses liées à cet avenant à la convention figurent aux budgets de Tisséo-Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.23 – LINEO : POINT D’INFORMATION BILAN ETAPE LINEO.

Ce point d’information a pour objet de présenter le bilan d’étape du projet Linéo, dont le Président a présenté les grandes lignes, avec une fréquentation qui dépasse désormais les 100.000 voyageurs, sur certaines journées, avec seulement 8 Linéo en service.

Le 9^{ème} Linéo, le Linéo 5 entre Portet sur Garonne et Toulouse – Empalot, qui sera mise en service en décembre prochain permettra de confirmer ces excellents résultats, en attendant les Linéo 10 et 11 qui seront en circulation en 2021.

5.24 - TRAVAUX RESEAU : AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT N°5 A LA CONVENTION N°2015-876 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO COLLECTIVITES.

La délibération 5.24 vise à approuver un avenant à la convention de co-maîtrise d’ouvrage passée avec Toulouse Métropole pour augmenter l’enveloppe budgétaire allouée aux travaux sur le réseau Tisséo, aux alentours de 290.000 €. Cette enveloppe permettra de couvrir l’ensemble des travaux réalisés suite à la création de 4 lignes régulières dans l’Est toulousain et à finaliser les travaux de mise en accessibilité du réseau.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D’autoriser la dépense correspondante ;
- D’autoriser le Président du SMTC à signer ledit avenant ;
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2019 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.25 - PARKING SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO : MANDAT DE MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA REALISATION DU P+R EN SILO MIXTE DE BASSO CAMBO : AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N°2017-1083 A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE (POINT RETIRE)

Le quorum n’ayant pas été atteint pour le vote de cette délibération, celle-ci est retirée et sera présentée à un prochain comité syndical.

5.26 - PARKING SILO MIXTE P + R BASSO CAMBO : MAITRISE D'ŒUVRE N° PBC 2019 14081 M : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC LE GROUPEMENT BETEM/AZEMA/GEOTEC.

5.27 - PARKING SILO MIXTE P+R BASSO CAMBO : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2018 13534 M : MAITRISE D'ŒUVRE - GROUPEMENT BETEM/AZEMA/GEOTEC : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Les délibérations 5.26 et 5.27 ont pour objet de traiter la maîtrise d'œuvre des modifications apportées au programme adoptées au Comité Syndical de juillet dernier :

- avec la passation d'un marché supplémentaire, d'un montant de l'ordre de 140.000 €, pour la réalisation du 6^{ème} étage de l'ouvrage en silo, destiné à être vendu à la Ville de Toulouse (délibération 8.5 du présent Comité Syndical) ;
- avec l'adoption d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre en cours, pour un montant d'un peu plus de 66.000 €, permettant d'intégrer des évolutions de programme.

IL EST PROPOSÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

➤ POINT 5.26 :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec BETEM/AZEMA/GEOTEC, le marché n° **PBC 2019 14081 M** pour un montant de 138 600 € HT.

➤ POINT 5.27 :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché 1 2018 13534 M à conclure avec le groupement BETEM/AZEMA/GEOTEC pour un montant de 66 376,00 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL.

5.28 - ABRIBUS : CONVENTION N°2019 -1091 POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TISSEO COLLECTIVITES (SMTC) ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA FOURNITURE D'ABRIBUS VOYAGEURS ET SIGNALÉTIQUE D'ARRÊT.

La délibération 5.28 porte sur la constitution d'un groupement de commande avec Tisséo Voyageurs afin de lancer une consultation pour l'acquisition, la pose et la maintenance d'abris bus et d'équipements de signalétique d'arrêts. Cette convention désigne Tisséo Voyageurs, coordonnateur du groupement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention n°2019-1091 de groupement de commandes avec Tisséo Voyageurs pour la fourniture d'abribus voyageurs et signalétique d'arrêt.
- D'approuver la désignation de Tisséo Voyageurs en tant que coordonnateur du groupement ainsi formé.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

INTERVENTIONS CHAPITRE 5

- Point 5.1 :

M. LE PRESIDENT évoque l'œuvre d'art, de type anamorphose de la station Jean Jaurès. Dès que nous arrivions dans l'ancien site, on voyait se constituer petit à petit un grand cercle. Ce cercle est détruit car les travaux ont entraîné la disparition du dispositif. M. Felice Varini, spécialiste des anamorphoses, a été contacté. Il a créé une nouvelle œuvre au niveau de l'accès historique de la station Jean Jaurès. Ce n'est pas un cercle, mais quelque chose de plus complexe : une nouvelle anamorphose.

- Point 5.16 :

M. LE PRESIDENT ajoute que Tisséo travaille au verdissement de l'environnement du métro à Toulouse. S'agissant des parcelles de Montgiscard, nous devenons petit à petit propriétaire terrien. Nous allons donc développer des poumons verts autour de Toulouse : ici c'est Montgiscard en compensation de Téléo.

- Point 5.22 :

M. LE PRESIDENT rappelle que la création du couloir bus a été différée, car la concertation était en cours. Le couloir bus du faubourg Bonnefoy a donc été réalisé cet été.

- Point 5.26 :

M. LE PRESIDENT précise que le mot Basso-Cambo signifie « champ de blé » en Occitan. Ce parking silo sera un objet architectural très original, constitué d'une enveloppe métallique qui montrera des champs de blé. Nous retrouverons le lien entre les transports et l'occitan à travers ce symbole.

- Point 5.16 :

M. LAFON précise que nous sommes aujourd'hui sur des compensations agricoles nécessaires par rapport aux impacts d'aménagement que sont les nôtres. Dès à présent, il faut que Tisséo travaille, avec l'ensemble des équipes techniques, sur les bons usages des terres agricoles avant de se faire couper l'herbe sous les pieds par des « environnementalos hystéros » qui viendront demander de

(suite propos M. Lafon) prendre des arrêtés anti-pesticides dans le Lauragais. Le problème est de plus en plus prégnant par rapport au monde agricole à qui de plus en plus de contraintes sont demandées, sans pour autant apporter de plus en plus de garanties, soit en termes de coût d'achat de leur production, soit d'accompagnement de transformation de leur filière.

Il faut que nous nous préparions dès maintenant à cette problématique, faute de quoi nous sommes là aussi dans la course « à qui mieux-mieux » sans pour autant apporter des solutions au plus vieux métier de France qui est celui de l'agriculture.

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.1 - SYSTEMES : APPROBATION DU PROGRAMME DE LA MOBILITE INTEGREE : EVOLUTION DES CANAUX DIGITAUX.

La délibération 6.1 porte sur l'approbation du programme visant à réaliser la première étape de la démarche Mobilité Intégrée, délibérée en février 2019.

Pour un montant total de l'ordre de 2,8 M€, dont un peu plus de 2,3 M€ à la charge de Tisséo Collectivités (le reste étant à la charge de Tisséo Voyageurs), cette opération va permettre de faire évoluer les canaux digitaux, facilitant ainsi l'accès aux clients, des services d'information et de billettique du réseau Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le programme de la Mobilité Intégrée – Evolutions des canaux digitaux pour un montant de 2 310 000 M€ H.T

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.2 - SYSTEMES – CONVENTION N°2019-1090 POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TISSEO COLLECTIVITES (SMTC) ET TISSEO VOYAGEURS EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS VIDEO

La délibération 6.2 a pour objet d'approuver la convention pour la constitution d'un groupement de commande entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture et la pose d'équipements Vidéo. Cette convention désigne Tisséo Collectivités, coordonnateur du groupement qui permettra d'attribuer un accord cadre dont le budget annuel a été estimé à 500.000 €, soit 2 M€ sur les 4 ans de durée.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention n°2019-1090 de groupement de commandes avec Tisséo Voyageurs pour la passation d'un accord-cadre de fourniture et pose d'équipements vidéo.
- D'autoriser la désignation de Tisséo Collectivités en tant que coordonnateur du groupement ainsi formé.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6.3 – CONVENTION DE MANDAT N° CM 2019-1082 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA SECURISATION DES OUVRAGES EN LIGNES DU METRO - SURETE – MANDAT 9

Le quorum n'ayant pas été atteint pour le vote de cette délibération, celle-ci est retirée et sera présentée au prochain comité syndical.

7 – MISSION ENERGIE

7.1 - PARCS RELAIS (P+R) : POINT D'INFORMATION : APPEL A INITIATIVES PRIVEES POUR LE DEPLOIEMENT ET L'EXPLOITATION DE DISPOSITIFS DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES DANS LES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX : SELECTION DU CANDIDAT ADMIS EN PHASE DE NEGOCIATION.

Rapporteur : M. BACOU

Le point d'information I.7.1 vise à informer des conclusions de l'appel à initiatives privées lancé par Tisséo Collectivités pour le développement de l'électro-mobilité au niveau des Parcs Relais Tisséo. L'opérateur ALLEGO a été retenu pour équiper d'ici 2020 les sites de Borderouge, Ramonville, Balma-Gramont, puis Basso Cambo dans un second temps, le temps de finaliser les travaux à venir avec la création de l'ouvrage en silos en 2021.

Pour information, l'opérateur supportera l'intégralité de coûts d'infrastructures liés au déploiement de son projet.

INTERVENTION :

M. LE PRESIDENT ajoute que les parkings P+ R doivent devenir des outils de service, et pas uniquement des « boîtes à voiture ». Ce dispositif permettra de recharger les voitures électriques, pendant que les usagers utiliseront le métro.

7.2 - MATERIEL ROULANT BUS - DOSSIER DE CANDIDATURE ADEME : PROJET TOULOUSE H2

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.1 - SINISTRE VENTILATEUR DU Puits de DESENFUMAGE DE LA STATION METRO ARENES : MANDAT DE GESTION CONFIE A TISSEO-VOYAGEURS.

Le quorum n'ayant pas été atteint pour le vote de cette délibération, celle-ci est retirée et sera présentée au prochain comité syndical.

8.2 - CONVENTION DE SERVITUDE N° 2019-1083 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS POUR LE DEPLACEMENT D'UN POTEAU ENEDIS SUR UNE PARCELLE DE TISSEO-COLLECTIVITES, ROUTE D'AGDE A BALMA - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La Société ENEDIS souhaite procéder au déplacement d'un poteau ENEDIS et donc de décaler le surplomb de la ligne aérienne, sur une parcelle de Tisséo-Collectivités sur la commune de Balma (Métro Gramont). Dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité le SMTC pour établir une convention de servitude entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS au profit de cette dernière. Le montant de la redevance est de 10 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de servitude n° 2019-1083 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS pour le déplacement d'un poteau ENEDIS sur une parcelle de Tisséo-Collectivités, Route d'Agde à Balma.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2019 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 DU SMTC – ADOPTION.

Rapporteur : M. BRIAND

Le budget supplémentaire 2019 actualise certains crédits du budget primitif, sur les points suivants :

- La rémunération forfaitaire pour l'exploitation du réseau Mobibus devrait s'élever pour l'année 2019 à 6,573 M€, soit un complément de crédit de 0,633M€ par rapport au budget primitif, conformément à l'avenant n°1 au contrat de D.S.P.

Par ailleurs, considérant que la rémunération d'exploitation pour le réseau urbain sera inférieure de près de 7M€ à la prévision initiale conformément à l'avenant n°5 au contrat de service public, un transfert de crédit est effectué entre les deux lignes budgétaires.

- Des charges exceptionnelles relatives :

Au reversement par le SMTC d'un montant de 4,976 M€ à la société CNIM, dans le cadre du contentieux sur les escaliers mécaniques de la ligne B.

Il est rappelé que sur la base d'un premier jugement en référé confirmée en appel, la société CNIM avait été condamnée en 2016 à verser au SMTC une indemnité du même montant de 4,976 €.

Suite au jugement en première instance sur le fond, le SMTC doit reverser cette somme à la société CNIM, bien que l'affaire soit encore en appel et que le SMTC puisse récupérer ces sommes.

Par ailleurs, des régularisations de titres annulés sont inscrites pour 0.100M€, soit un total à inscrire sur le chapitre de 5,076 M€.

- Le refinancement partiel d'un emprunt pour un montant de 17,172 M€, suite au protocole passé avec la Caisse Française de Financement Local (CFFL) conformément à la délibération du 06 février 2019. Ces opérations ont été effectuées avec la même banque (CFFL) et sans mouvements de fonds, toutefois il convient de décrire comptablement ces écritures en dépense et recette pour le même montant de 17,172 M€.

- Des compléments de recettes en fonctionnement pour 0.230M€ concernent en particulier un reversement des URSSAF.

- Par ailleurs, des transferts de crédits sont réaffectés entre comptes budgétaires sans incidences financières.

Il est rappelé que les résultats et les restes à réalisés de l'année 2018 ont déjà été repris par anticipation au budget primitif 2019.

Au total, toute chose égale par ailleurs, ces ajustements devraient permettre de dégager un autofinancement de 47M€, contre 42M€ prévus au budget prévisionnel 2019.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'adopter le budget supplémentaire 2019 du SMTC, voté par chapitre.

- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 011, 65, 67 et 023 de la section dépenses de fonctionnement.

- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 013, 75 et 77 de la section recettes de fonctionnement.

- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 16 et 27 de la section dépenses d'investissement.

- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 16, 23 et 021 de la section recettes d'investissement

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

**8.4 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT DE 35 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE :
COMPLEMENT A LA DELIBERATION D.2019.03.07.9.4 DU 3 JUILLET 2019.**

Rapporteur : M. BRIAND

L'objet de la présente délibération est d'apporter deux précisions à la délibération du 3 juillet dernier.

- Pour des raisons internes à la Banque Postale, le prêt de 35M€ doit être réparti en 4 contrats : trois contrats de 10M€, et un de 5M€.
- La date de départ est désormais fixée au 30 juin 2020, pour un taux de 0,98% comme prévu initialement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la répartition de l'emprunt d'un montant de 35 000 000 € (trente-cinq millions d'euros) souscrit auprès de la Banque Postale en quatre contrats.
 - De fixer la date de versement des sommes correspondantes au 19 juin 2020, pour un taux de 0,98%.
 - D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer les conventions de crédit susvisées et tout autre document nécessaire.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.5 - CESSIION D'UN VOLUME DU FUTUR PARC SILO DE BASSO CAMBO A LA VILLE DE TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La Ville de Toulouse s'est engagée à acquérir le volume constitué du 6^{ème} étage de ce parking silo qui correspond à 102 places de stationnement. Ce bien sera acquis par la Ville au prix ferme et définitif de 1 610 000 € HT.

Le prix, toutes taxes comprises, sera payable à terme, par fractions échelonnées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, comme suit :

- 10 % à la signature de l'acte ;
- 50 % à l'achèvement du plancher du 6^e étage ;
- 40 % à la livraison.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser, après établissement d'un état descriptif de division volumétrique, la cession du volume correspondant au 6^{ème} et dernier niveau du futur parc silo de Basso Cambo à la Ville de Toulouse au prix de 1.610.000 euros HT.

- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

- De dire que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.6 - – FONCIER : ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA VILLE DE TOULOUSE POUR LA REALISATION DU PARC RELAIS DE BASSO CAMBO

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Par délibération n° D.2019.04.10.9.4 du 10 Avril 2019, le SMTC a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, de parcelles auprès de la Ville de Toulouse pour réaliser le futur parc relais en élévation de Basso Cambo, pour une superficie approximative de 2 800 m² sous réserve d'arpentage.

Le document modificatif de parcellaire cadastral, établi par le cabinet de Géomètre, GEOFIT EXPERT a précisé l'emprise foncière concernée, constituée de 8 parcelles d'une superficie de 3 029 m².

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser l'acquisition des parties de parcelles à détacher des parcelles cadastrées Toulouse 842 BO 66a, BO 67, BO 81e, BO 82g, BO 108i, BO 110k, BO 255m, BO DPo pour une superficie de 3 029 m², à l'euro symbolique et la constitution de la servitude d'ancrage et d'appui précédemment décrite.

- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

De dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.7 - ACCORD CADRE M2019-0136 POUR LES PRESTATIONS JURIDIQUES LOT N°7 DOMAINE INSTITUTIONNEL ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE A CONCLURE AVEC LES CABINETS MONTAZEAU ET CARA ET PARME AVOCATS- AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

8.8 - ACCORD CADRE M2019-0138 POUR LES PRESTATIONS JURIDIQUES LOT N°9 MONTAGE D'OPERATION ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE A CONCLURE AVEC LES CABINETS MONTAZEAU ET CARA ET BOUYSSOU ET ASSOCIES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les prestations font d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire pour une durée initiale de 2 ans. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 ans.

Le 8 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre pour les prestations juridiques :

- Lot n°7 Domaine institutionnel assistance et conseil juridique aux cabinets MONTAZEAU & CARA et PARME AVOCATS pour un montant maximum de 60 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 36 520,00 €HT et 45 840,00 €HT.
- Lot n°9 Montage d'opération assistance et conseil juridique aux cabinets MONTAZEAU & CARA et BOUYSSOU & ASSOCIES pour un montant maximum de 60 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 36 520,00 €HT et 47 800,00 €HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 8.7 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tissé Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0136 pour les prestations juridiques Lot n°7 Domaine institutionnel assistance et conseil juridique avec les cabinets MONTAZEAU et CARA et PARME AVOCATS pour un montant maximum de 60 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tissé Collectivités.

➤ POINT 8.8 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tissé Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0138 pour les prestations juridiques Lot n°9 Montage d'opération assistance et conseil juridique avec les cabinets MONTAZEAU et CARA et BOUYSSOU et ASSOCIES pour un montant maximum de 60 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.9 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TISSEO INGENIERIE – RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS AU COMITE SYNDICAL DE TISSEO COLLECTIVITES : EXERCICE 2018 (POINT RETIRE)

Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette délibération, celle-ci est retirée et sera présentée à un prochain comité syndical.

9– RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.1 - POSTE DE CHARGE(E) DE SUPPORT SYSTEMES D'INFORMATION (H/F) AU SEIN DU SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION ET SERVICES TECHNIQUES - PROCEDURE DE RECRUTEMENT- CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES TECHNICIENS TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'évolution des outils en lien avec la dématérialisation notamment, et l'évolution de la technologie et des moyens de communication (téléphonie, VPN...) nécessite de renforcer le service systèmes d'information en particulier sur le volet support aux utilisateurs. Ce poste répond à un besoin permanent et il sera pourvu par voie statutaire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Chargé(e) de support systèmes d'information relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et des techniciens territoriaux.

- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9.2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Suite aux départs de deux agents sur les fonctions d'une part, de Chargé de projet offre de transport et mobilité, et d'autre part de Conseiller en Mobilité, au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilité et Ressources, et suite auxancements des procédures de recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Technicien	2	1
Adjoint administratif	6	5
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	5

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10 – COMMUNICATION

10.1 - ACCORD CADRE M2019-0120 POUR LA REALISATION DE FILMS LOT N°1 REALISATION DE FILMS INSTITUTIONNELS ET PROMOTIONNELS A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SATELLITE MULTIMEDIA - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

10.2 - ACCORD CADRE M2019-0121 POUR LA REALISATION DE FILMS LOT N°2 CREATION D'ANIMATION VIDEO EN MOTION DESIGN A CONCLURE AVEC LA SOCIETE ARTCAM PRODUCTION - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour une durée de 3 ans.

Le 8 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre pour la réalisation de films :

- Lot n°1 réalisation de films institutionnels et promotionnels à la société SATELLITE MULTIMEDIA pour un montant maximum de 180 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à 122 800,00 €HT.
- Lot n°2 création d'animation vidéo en motion design à la société ARTCAM PRODUCTION pour un montant maximum de 60 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à 61 240,00 €HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 10.1 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tissé Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0120 pour la réalisation de films Lot n°1 réalisation de films institutionnels et promotionnels avec la société SATELLITE MULTIMEDIA pour un montant maximum de 180 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

-D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 10.2 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0121 pour la réalisation de films Lot n°2 création d'animation vidéo en motion design avec la société ARTCAM PRODUCTION pour un montant maximum de 60 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.3 - ACCORD CADRE M2019-0212 POUR LA REALISATION DE REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES POUR TISSEO COLLECTIVITES A CONCLURE AVEC LES SOCIETES HELENE HEBRARD, SO FLASH PRODUCTION ET LUMENTO -- AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires conclu pour une durée de 48 mois. Le nombre de titulaires est fixé à 3. Le 8 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre pour la réalisation de reportages photographiques pour Tisséo Collectivités aux sociétés HELENE HEBRARD, SO FLASH PRODUCTION et LUMENTO pour un montant maximum de 160 000,00 € HT. Le détail estimatif remis s'élève respectivement à 86 280, 00€HT, 73 800,00 €HT et 113 706,00 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0212 pour la réalisation de reportages photographiques pour Tisséo Collectivités avec les sociétés HELENE HEBRARD, SO FLASH PRODUCTION et LUMENTO pour un montant maximum de 160 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.4 - ACCORD CADRE M2019-0213 POUR L'ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION D'UNE PHOTOTHEQUE POUR TISSEO COLLECTIVITES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE INMEDIA TECHNOLOGIES - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour une durée de 48 mois.

Le 8 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance d'une solution de gestion d'une photothèque pour Tisséo Collectivités à la société INMEDIA TECHNOLOGIES pour un montant maximum de 150 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à 42 400,00 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0213 pour l'acquisition et maintenance d'une solution de gestion d'une photothèque pour Tisséo Collectivités avec la société INMEDIA TECHNOLOGIES pour un montant maximum de 150 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.5 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC), TISSEO-VOYAGEURS (EPIC) ET TOULOUSE METROPOLE ORGANISATRICE DE LA 13^{EME} EDITION DU MARATHON TOULOUSE METROPOLE. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2019-1087.

10.6 - PARTENARIAT AVEC TOULOUSE METROPOLE SUR LE SALON AUTO MOTO MOBILITES DU 13 AU 17 NOVEMBRE 2019.

10.7 - PARTENARIAT ET CONVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'AMICALE DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DE LA HAUTE GARONNE (APPN31). APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2019-1092.

10.8 - PARTENARIAT ET CONVENTION N° 2019-1093 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION TOULOUSE OLYMPIQUE XIII

Les projets de délibérations portent sur la mise en place de quatre partenariats avec :

- Tisséo-Voyageurs et Toulouse Métropole, organisatrice de la 13^{ème} édition du Marathon Toulouse Métropole le 20 octobre 2019 : Tisséo-Collectivités s'engage à la prise en charge financière du dispositif exceptionnel navettes pour un montant de 3 156 € TTC et la mise à disposition de titres de transport pour une non recette estimée à 37 998 € TTC.

- Toulouse Métropole pour le salon Auto Moto Mobilités du 13 au 17 novembre 2019 : la participation financière de Tisséo-Collectivités porte sur le versement d'un montant de 17 000 € HT.
- L'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne : la participation financière de Tisséo-Collectivités porte sur le versement d'un montant de 1 000 € HT.
- L'association Toulouse Olympique XIII : la participation financière de Tisséo-Collectivités porte sur le versement d'un montant de 5 000 € H.T

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 10.5 :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Tisséo-collectivités (SMTC), Toulouse Métropole et Tisséo-voyageurs (EPIC).
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

➤ POINT 10.6 :

- D'approuver la participation de Tisséo Collectivités au salon Auto-moto Mobilités 2019 et d'en assurer les frais pour un montant de 17 000 € HT sur présentation de justificatifs par Toulouse Métropole.
- D'approuver les termes de la convention de co-financement avec Tisséo Collectivités, telle qu'annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

➤ POINT 10.7 :

- D'autoriser le versement d'une participation financière de 1000 € (H.T) à l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).
- De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget de Tisséo Collectivités .
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).

➤ POINT 10.8 :

- D'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de cinq mille euros (5000€) à l'association Toulouse Olympique XIII.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Toulouse Olympique XIII.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

CONCLUSION

M. LE PRESIDENT attire l'attention des membres du comité syndical sur la grande importance du comité syndical du mercredi 27 novembre prochain, qui permettra de basculer vers la réalisation de la troisième ligne de métro. Il est important que le quorum soit atteint pour cette séance.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H00.